

COMITE DIRECTEUR du 12 mars 2024

Le mardi 12 mars 2024 à 9h30, les membres du comité directeur du CRE se sont réunis en visioconférence via l'application Zoom.

Présents :	Excusés :	Absents :
<ul style="list-style-type: none">▪ Laurent DUBORGET▪ Marie-Hélène ARMAGNAC▪ Philippe OUVRIER-BUFFET▪ Andréa PULICANI▪ Lætitia TAILLADE▪ Marion TERRAZZONI	<ul style="list-style-type: none">▪ Sandrine MATTEI	<ul style="list-style-type: none">▪ Catherine GERDES▪ Lydie LEANDRI

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance en remerciant les participants de leur présence et les invite à la rencontre avec le staff fédéral qui se tiendra à Corte le jeudi 21 mars 2024.

A cette occasion, la gestion budgétaire et les sources de financement du CRE seront évoquées.

Le Président rappelle l'ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal du Comité Directeur du 16 novembre 2023
2. Point financier
3. Commission CSO
4. Demandes de promotion
5. Bien être animal
6. Service Civique Universel
7. Questions diverses

1. Approbation du procès-verbal du Comité Directeur du 16 novembre 2023

Aucune remarque n'étant apportée, le procès-verbal du Comité Directeur du 16 novembre 2023 est approuvé à l'unanimité.

2. Point financier

La chargée de mission remet un récapitulatif des dépenses effectuées depuis le début de l'exercice 2023/2024, le montant total avoisine les 45 000€.

Au 12/03/2024, le solde du compte courant est de 18 325,36€, le solde du livret A est de 43 597,97€. La somme de 30 000€ a été restituée sur le livret A le 29 novembre 2023. Il reste encore 10 000€ à restituer, cette somme correspond à la caution de la location des boxes démontables. Le CRE a perçu la totalité des subventions de l'exercice 2022/2023 et le premier versement de la part sur licence de la FFE pour l'exercice 2023/2024.

Validation facture 20240219 14.23

Les membres du comité directeur étudient la recevabilité de la facture relative à la formation ODC juge dressage dont le budget a été dépassé de 211,84€. Il sera demandé à l'organisme émetteur de rectifier le coefficient d'indemnités kilométriques avant de procéder au paiement.

Les membres du Comité Directeur valident le point financier à l'unanimité.

3. Commission CSO

Suite à la démission de Jean-André ALBERTINI, président de la commission CSO, les membres du comité directeur procèdent à la nomination de la nouvelle présidente sur proposition de la commission : Marion TERRAZZONI. Un nouveau règlement est présenté, le comité directeur valide le nouveau document à l'unanimité.

4. Demandes de promotion

Les membres du comité directeur valident à l'unanimité les promotions suivantes :

Promotions anticipées

- > Ana DE LASTEYRIE est promue juge et chef de piste niveau national sous réserve d'effectuer l'acquisition d'expérience avant la finale régionale.
- > Vasilija GALLUT : est promue juge CSO niveau candidat national sous réserve d'effectuer la journée au paddock lors du prochain concours amateur.

Réhabilitation

- > Sylvie AGOSTINI est réhabilitée juge endurance national.

Promotions effectives

- > Maeva BRUNET est promue commissaire au paddock niveau candidat national.
- > Serena CAZE BOTTIGLIA est promue juge endurance niveau national.

> Damien CHAULET est promu chef de piste CSO niveau candidat national.

Le Président sollicite une communication d'encouragement et de remerciements aux ODC.

5. Bien être animal

Lætitia Taillade, référente régionale bien-être animal, fait un compte rendu de la première commission nationale s'est tenue au jumping de Bordeaux en début d'année.

Dans la continuité des dispositions prises dans le domaine, les membres du comité directeur étudient la pertinence de créer une commission bien-être animal. La commission Corse aura pour attribution de proposer des actions à mener en région notamment en termes d'information et de communication auprès des clubs afin d'optimiser le bien-être animal au sein des structures. Les membres du comité directeur votent à l'unanimité le lancement d'un appel à candidature afin de recenser les personnes intéressées pour s'investir dans cette commission.

6. Service Civique Universel

Une campagne d'information sur le recrutement de bénévoles via le SNU sera diffusée auprès des clubs. Dans tous les cas, pour des raisons évidentes de responsabilités tant au niveau de la gestion des besoins de chacun mais surtout en terme d'assurance en cas de problème, le CRE ne pourra se substituer aux différentes structures pour les appels d'offre.

7. Questions diverses

Commission endurance

La commission endurance a été sollicitée par une cavalière qui n'avait pas sa licence en Corse et qui participait à tous les concours d'endurance de la saison. En effet, elle demandait si, en prenant une licence en Corse, ses points depuis le début de la saison seraient comptabilisés.

Après avoir débattu et voté, la commission a accepté sa demande et souhaiterait diffuser le communiqué suivant :

« Exceptionnellement, tous les cavaliers licenciés hors CRE Corse souhaitant faire partie du circuit régional d'endurance 2023/2024 sont invités à faire modifier leur licence auprès de la FFE (licence4@ffe.com en précisant le code adhérent du nouveau club, votre numéro de licence, vos noms et prénoms exacts) afin d'avoir une licence dans un club ou une association domicilié(e) en Corse **avant le 15 mars**. Ainsi, leurs points acquis grâce à leurs participations aux concours d'endurance régionaux du circuit 2023/2024 seront comptabilisés dans leur antériorité. »

La demande de la commission est validée à l'unanimité.

Cavall'in festa 2024

Le Président informe les membres du comité directeur du changement de présidence de l'association des Cavaliers du Cortenais organisatrice de l'événement Cavall'in Festa dorénavant dirigée par M. Padovani.

Par courrier du 14 février 2024, Jennifer PANCRAZI informait le CRE de la restructuration de l'association Cavall'in Festa et de la relance de la fête régionale du cheval pour l'année 2024 les 8 et 9 juin :

« Si le CRE souhaite profiter de l'événement pour mettre en place un projet social ou handicap à travers un projet Santé ou un projet quel qu'il soit ... ».

Après délibération, les membres du comité directeur évoquent les propositions suivantes :

- > communication sur le bien-être animal (à voir par quels moyens),
 - > mise en avant de l'action cavalev (démonstrations) via un des clubs équipé en itinérant,
 - > colloque sécurité (DSV/MSA),
 - > mise en valeur/promotion du travail des clubs sur le même modèle que le grand club sur le salon cheval passion, un espace club dédié où chacun pourra mettre en avant ses spécificités.
- Exemples non exhaustifs : démonstration d'une heure de monte en Amazone par le CE du Domaine d'Anghione, démonstration de tir à l'arc par le CE de Belgodère, etc.
- > mise en avant du projet TE par l'IFCE et le CRE.

Projet de subvention CDC

Par courrier du 8 mars dernier, la Collectivité De Corse sollicitait l'avis du CRE sur la légitimité du Conseil du Cheval en Corse à porter un projet ayant pour objet l'acquisition d'un parc d'obstacles et d'une remorque pour faciliter l'organisation de manifestations sportives sur le territoire Corse. Le CRE n'ayant pas été consulté, il ne se prononcera pas. Cette réponse est validée à l'unanimité par les membres du Comité Directeur.

Calendrier sportif

La saison à peine commencée, déjà énormément de changements au calendrier sportif sont observés. En conséquence, les membres du comité directeur approuvent à l'unanimité la mise en place de sanctions. A savoir, que tout organisateur annulant ses concours de manière récurrente ou procédant au changement de discipline de son concours sans prendre la peine de consulter le comité, les commissions, et organisateurs parallèles, se verra retiré de tout circuit régional et ne bénéficiera plus de date inscrite au calendrier sportif. De la même manière, les organisateurs sanctionnés ne seront plus éligibles aux aides du CRE.

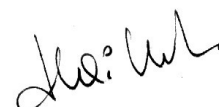
Les membres du comité directeur précisent que la mesure n'est pas rétroactive et sera applicable dès 2025.

Le Président clôture la séance en informant les membres du comité directeur de sa volonté d'obtenir un entretien avec le responsable des sports du journal quotidien Corse Matin au sujet de la non représentation soudaine de l'équitation au sein de la rubrique.

Aucune question supplémentaire n'étant apportée, la séance est levée à 11h30.



Laurent DUBORGET
Président



Lætitia TAILLADE
Secrétaire générale